

**SITE NATURA 2000 :  
" VALLÉE DU GARDON DE MIALET "**

**Sainte-Croix-Vallée-Française, le 20 décembre 2018**

**Site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet  
*Compte rendu du comité de pilotage n° 12***

**■ Personnes présentes**

**Plagnes Pierre**, Maire de St Martin de Lansuscle et Président du comité de pilotage du site Natura 2000,  
**Donars Hervé**, Mairie de Mialet,  
**Luc Capon**, Chargé de mission Natura 2000,  
**Jean Hanart**, Maire de Sainte Croix Vallée Française  
**Yann Dissac**, Parc national des Cévennes,  
**Julie Marais**, Fédération départementale de pêche du Gard  
**Raymond Ternat**, Fédération départementale des chasseurs du Gard  
**Annie Goiset-Pascal**, Maire de Molezon  
**Sylvain Mateu**, DDTM du Gard  
**Barret Mael**, Fédération départementale de pêche du Gard  
**Bernabé Meredith**, DDTM du Gard  
**Duflos Pauline**, Fédération départementale de pêche du Gard  
**Robert Aigouin**, Conseiller départemental de la Lozère  
**Marianne Benoit**, Parc national des Cévennes.  
**Reynald vagner**, Smage des Gardons.  
**Virginie Guïroy**, Charte forestière Pays Cévennes

**■ Personnes excusées :**

**Karen Joyaux**, CC Aigoual Causses Cévenne,  
**François Abbou**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du gardon de Saint Jean,  
**Eric Debenne**, directeur Lozère Tourisme,  
**Gérard Crouzat**, Maire de Saint Etienne Vallée Française,  
**Francis Marchal**, DDCS du Gard,  
**Alain Argilier**, Maire de Vébron,  
**Agence régionale de Santé Occitanie**, Délégation Lozère,  
**Patrick Malavieille**, Conseil départemental du Gard,  
**Denis Bouad**, Président du département du Gard,  
**Isabelle Fardoux-Jouve**, conseillère départementale du Gard  
**Nathalie Lamande**, DREAL Occitanie,  
**Michel Ruas**, Maire de Saint Jean du Gard,  
**Dominique Meffray-Daval**, DDT de Lozère,  
**Sophie Marco**, COPAGE,  
**Carole Delga**, Présidente de la région Occitanie,  
**Thilbaut Rodriguez**, CEN LR,  
**David Meyrueix**, DDCSPP de Lozère,  
**Marie-Amélie Péan**, CC Gorges Causses Cévennes,  
**Nathalie Tremel**, Charte forestière Gorges Causses Cévennes,  
**Florian Hulin**, Coopérative Forêt Privée Lozérienne et Gardoise

## **Visite d'un contrat Natura 2000 de restauration d'une châtaigneraie sur la commune de Molezon**

Une visite eu lieu le matin sur la commune de Molezon. L'objectif était de présenter un contrat Natura 2000 à travers une châtaigneraie engagée dans un contrat de restauration de châtaigneraie sur la commune de Molezon. Le propriétaire et porteur du contrat était présent lors de cette visite. Les modalités et le temps de construction d'un contrat Natura 2000, l'avis du propriétaire sur le contrat, les suites du projet de restauration, etc ont été abordés. Les échanges ont été nombreux sur l'avenir de la châtaigneraie et de l'avenir de l'agriculture sur le site Natura 2000 et les Cévennes de façon générale.

### **Ouverture de séance du comité de pilotage**

Luc Capon annonce l'ordre du jour et commence la présentation du bilan d'activité :

- 1- bilan d'activité 2018,
- 2- projet agro-environnemental et climatique,
- 3-projets 2019
- 4-proposition d'animation 2019,
- 5-questions diverses.

#### **1-bilan d'activité 2018** (cf. présentation en pièce jointe),

##### Synthèse des remarques :

Annie Goiset-Pascal demande si le poster sur les chauves-souris peut être mis en place à la magnanerie de la Roque. Luc Capon indique qu'il sollicitera Laurent Béliet du Parc national des Cévennes pour lui faire part de cette demande. Un dispositif de caméra, pour montrer au grand public les chauves souris, est présent dans la magnanerie est en place et le poster pourra accompagner ce dispositif.

#### **2- projet agro-environnemental et climatique pour l'année 2018**

Luc Capon présente le bilan de la contractualisation 2018 et les perspectives 2019 (cf diaporama en pièce jointe)

Il explique la difficulté de contractualiser en raison du peu de surfaces contractualisables des agriculteurs et du montant des MAEC pas assez incitatif sur les surfaces contractualisables.

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide le bilan d'activité 2018.

### 3- projets 2019

#### **Projet de contrat Natura 2000 sur le pin de Salzman :**

Un contrat Natura 2000 de préservation des ressources génétiques du pin de Salzman est en cours de préparation sur la commune de Saint Etienne Vallée Française. Il consistera à planter des clones des arbres de plus de 150 ans et issus du col d'Uglas à Mialet.

Il est prévu également un travail avec l'école primaire de Saint Etienne Vallée Française pour planter quelques individus avec les scolaires. Luc Capon doit se rapprocher dans le courant de l'année 2019 de l'école primaire de St Etienne.

#### **Projet d'APPB sur le ruisseau des Rules sur la commune de Mialet :**

Luc Capon expose le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui vise à préserver une population d'Écrevisse à pieds blancs et de Barbeau méridional, en limitant la marche à pied dans le lit du cours d'eau. Luc Capon explique que l'objectif de la présentation est donc de consulter les membres du comité de pilotage et de recueillir leur avis sur ce projet. Un travail sera fait en amont de l'arrêté pour échanger avec les propriétaires du linéaire concerné.

Luc Capon précise que le maire de Mialet a été informé de la démarche et que ce dernier donne un avis favorable à ce projet.

Hervé Donars demande si l'APPMA locale en cours de constitution est tenue au courant de cette démarche. Luc Capon indique que le projet est évoqué pour la première fois. La consultation des usagers et des propriétaires sera faite prochainement. Il indique toutefois qu'il avait rencontré les porteurs de l'APPMA il y a plusieurs années et que le Turgan (nom local du barbeau méridional) est connu par les pêcheurs sur ce cours d'eau.

Raymond Ternat demande que soit bien pris en compte la problématique des chasseurs et que l'APPB ne mette pas en défaut la pratique de la chasse sur le territoire de l'arrêté.

Sylvain Mateu précise la réglementation qui est envisagée dans l'APPB : cette réglementation a pour objet de prévenir la destruction ou la dégradation du biotope de l'Écrevisse à pieds blancs et du Barbeau méridional (biotope = cours d'eau et sa ripisylve), en régissant les pratiques susceptibles de générer des impacts. En l'occurrence, il s'agira de prévenir toute coupe rase de la ripisylve et d'interdire la marche (descente et remontée) dans le lit mineur du cours d'eau, pendant la période sensible pour le Barbeau méridional et l'Écrevisse à pieds blancs (notons que plusieurs activités dont la circulation motorisée ou le dépôt de déchets sont déjà proscrits). Les droits des propriétaires seront préservés. Le franchissement ponctuel du cours d'eau ne sera pas interdit. La réglementation envisagée n'entravera par conséquent ni l'activité cynégétique ni l'activité piscicole. Il précise que la procédure réglementaire de création d'un APPB appelle la consultation du public, de la Commission départementale « Nature, paysages, sites » du Gard (formation Nature) et de la Chambre d'agriculture. La FDC30 n'est pas membre de cette commission (vérification faite postérieurement à la réunion) mais sera néanmoins informée et pourra s'exprimer sur le projet si elle le souhaite. Elle pourra ainsi s'assurer que le projet n'entraînera pas d'obstacle à la pratique cynégétique.

Rénald Vagner a échangé avec l'EPTB des Gardons et après consultation, l'établissement donne un avis favorable à ce projet. Un avis formel sera demandé à la prochaine commission locale de l'eau. Il demande si des panneaux vont être installés pour informer les potentiels usagers.

Sylvain Mateu explique que des panneaux réglementaires d'information seront posés aux endroits stratégiques.

Julie Marais indique que la Fédération de pêche du département du Gard donne un avis favorable à ce projet.

Yann Dissac et Annie Goiset-Pascal expliquent qu'il y a une démarche similaire sur le cours d'eau de la vallée de Trabassac avec du réglementaire et de la sensibilisation. Il expose aussi un problème de pollution sur ce cours d'eau.

Le comité de pilotage valide le projet d'APPB sur le ruisseau des Rules.

#### **4- proposition d'animation 2019 (cf. présentation ci-jointe)**

Luc Capon fait des propositions pour l'année 2019

##### Synthèse des remarques :

##### **Projet de forum sur l'eau :**

Rénaud Vagner expose que l'EPTB des Gardons s'est positionné favorablement en fin d'année sur ce projet. Il explique que les changements au sein de l'établissement n'ont pas pu permettre de donner une réponse avant. Il explique que ce sera lui qui coordonnera le projet. Il est conscient que les chargés de mission Natura 2000 n'ont pu inclure ce projet car leur programme de 2019 est déjà établi. Il propose que l'année 2019 ne soit pas l'année de la réalisation mais de la préparation pour une concrétisation en 2020.

**Lettre d'information 2019 :** l'année 2019 sera la dixième année d'activité du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet. Le chargé de mission propose de faire une édition spéciale.

L'ensemble des membres du comité de pilotage valide le programme d'action 2019

#### **5-Question diverses**

##### **Épaves sur la commune de Sainte Croix Vallée Française :**

Jean Hanart expose un problème de stockage d'épaves sur la commune de Sainte Croix Vallée Française qui se situe à proximité de la rivière et présente un risque de pollution aux hydrocarbures et aux huiles car ces épaves ne sont pas dépolluées. Il a entamé une démarche auprès de la personne concernée et a signalé ce problème à la préfecture.

A ce jour les épaves continuent de s'amasser.

Yann Dissac indique que le problème de décharge ou d'amas de véhicules est présent également sur le territoire du Parc national de Cévennes.

Luc Capon propose de se renseigner auprès des services de l'État et d'échanger sur la situation administrative en cours de ce problème de stockage d'épaves qui, d'après le nombre de véhicules présents, devrait classer l'activité du garagiste comme installation classée pour l'environnement.

### **Barrages dans le cours d'eau l'été sur la commune de Mialet :**

Luc Capon a souhaité, en accord avec le maire de Mialet, aborder le sujet des barrages qui sont mis en place l'été dans le gardon par certains hébergements touristiques. A ce jour, les barrages sont autorisés par les services de l'État. Il y a quelques années, un barrage a été mis en place sur la commune de Mialet et une demande a été faite en 2018 pour un barrage à 300 mètres en amont de celui autorisé en renouvellement en 2016. Les demandes d'autorisation de ces barrages sont soumises à évaluation d'incidences. M. le maire de Mialet a préparé un courrier à l'attention des services de l'État pour les alerter sur la contradiction entre ces barrages et les actions de préservation du cours d'eau et du patrimoine naturel sur le territoire de la commune.

Luc Capon précise que ce sont des barrages qui ont probablement une incidence sur le cours d'eau et les peuplements piscicoles. Il indique qu'il est en relation avec les services de l'État sur ce sujet. La Dreal Occitanie a demandé un dossier sur ce sujet pour consulter le CSRPN Occitanie.

Il demande aux membres du comité de pilotage de travailler sur ce sujet pour trouver des alternatives à ces barrages qui permettent l'activité économique et préservent des incidences sur le cours d'eau et les peuplements piscicoles.

Rénald Vagner indique qu'il va interroger si un soutien de la part de l'EPTB des gardons ou de la commission locale de l'eau est possible pour ce sujet à haute connotation économique.

Le comité de pilotage donne un avis favorable pour que le chargé de mission Natura 2000 travaille sur ce sujet.

---

## **Clôture de séance**

**Pierre Plagnes et Luc Capon**, après avoir remercié les membres du comité de pilotage, clôturent ce douzième comité de pilotage.



